

Règlement du 13ème TOURNOI NATIONAL DES PLUMES ROUGES

14 et 15 Juin 2025 à ERAGNY

Art.1 Le tournoi est autorisé sous le n° en cours de validation

Art.2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

Art.4 La juge-arbitre du tournoi sera Brigitte VINCENT et le Juge-arbitre adjoint sera Harold GANCI. Ils sont désignés par le comité d'organisation. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement. Le GEO principal est Cédric HATCHI.

Art.5 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les pièces justificatives au secrétariat de la Ligue Ile de France.

Art.6 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art.7 La compétition est ouverte aux joueuses et joueurs des catégories cadet, junior, senior et vétéran

(licenciés FFBAD), dont le classement se situe entre R4 et NC.

La constitution des tableaux pour ce tournoi se fera par séries. Il y aura dans la mesure du possible 4 à 5 séries par tableau en fonction du nombre d'inscrits.

Art.8 La date limite d'inscription est fixée au 15 mai 2025, date à laquelle la cote d'un joueur sera utilisée pour la répartition dans les tableaux. Le tirage au sort aura lieu le 30 mai 2025. Une mise à jour des cotes sera effectuée à cette date pour l'attribution des têtes de séries, le calcul des points (valeur du tableau), mais cette mise à jour n'impactera pas la répartition dans les tableaux (sauf exception décidées par le juge arbitre afin de respecter la règle des 16 fois le CPPH).

Art.9 Les tableaux suivants sont proposés dans le tournoi : SH, SD, DH, DD, DMX pour les catégories De cadets à vétérans.

Le tournoi se déroulera au Gymnase de la Butte, 85 Rue de Pierrelaye, 95610 Eragny sur 11 terrains. Il se jouera en poules suivi d'un tableau à élimination directe avec dans la mesure du possible deux sortants par poule.

Les tableaux de SH, SD, et DMx se jouent intégralement le samedi et les tableaux de DD et DH intégralement le dimanche.

Aucun surclassement en simple ne sera accepté.

Pour les doubles, les paires seront inscrites dans la série correspondant à la moyenne de la paire et dont le classement ne peut être 16 fois supérieur au joueur ayant le plus petit classement de la série. 2 tableaux maximum pour le tournoi.

Combinaison simple et mixte impossible.

Art.10 Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 inscrits. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Art.11 Les horaires des matches sont donnés à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art.12 Le tournoi est de type standard.

En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Art.13 Le montant des droits d'engagement est de 17 euros pour un tableau et 22 euros pour deux tableaux. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise). Les remboursements seront effectués sous 30 jours après la fin de la compétition.

Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible, de trouver un joueur pour compléter la paire.

Art.14 Les inscriptions se feront exclusivement sur le site <https://www.badnet.org> ou via l'application Ebad. Les joueurs doivent donc se créer un compte ou bien de passer par le compte de leur club.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter à l'adresse tournoibce95@gmail.com ou par SMS au 06.52.75.75.03

Les frais d'inscription seront à régler directement du badnet au moment de l'inscription.

Un défaut de règlement entrainera le non retenu du joueur pour le tournoi.

Aucune inscription ne sera prise par courrier ou par téléphone.

Aucune contrainte horaire ne sera acceptée.

Aucun règlement par virement ou cheque ne sera accepté.

Art.15 Les volants officiels de la compétition sont les RSL A9 pour les joueurs classés et Yonex Mavis pour les joueurs non classés. Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal entre les deux joueurs / paires.

Art16 Un échancier du tournoi sera affiché dans la salle. Les matches pourront être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire affiché dans cet échancier. L'horaire de convocation pourra être jusqu'à une heure quinze avant l'heure de match. Tout retard une heure avant l'horaire indiqué sur l'échancier pourra être considéré comme forfait volontaire.

Art17 L'ensemble des matchs seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). 5.9 L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points. Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

Art18 Les consignes (let, faute) liées à l'infrastructure seront données par le Juge Arbitre en début de journée.

Art19 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

Art20 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre survenus dans l'enceinte et aux abords du gymnase.

Art21 La participation à ce tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.